



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de Pont-Sainte-Maxence

# MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

## CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 SEPTEMBRE 2017 19H00.

**Présents** : M. Michel COLLETTE, Maire, Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Médéric PARROT, M François LAURENT, Mme Nadège ROELENS, Mme Isabelle FORTE, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Odile CORDIER, Mme Christine NEIVA-TORRES.

**Absent (e, es, s) excusé (e, es, s) :**

- Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE ayant donné procuration à Mme Eric BARRUET.
- M Bruno PUIS ayant donné procuration à M Médéric PARROT.
- Mme Nicole DIMINO ayant donné procuration Mme Michelle CHAMBRELENT.
- M Philippe POULAIN ayant donné procuration à M Denis MESSIO.

**Absent (s, e,es) :** M Jean-Pierre WRZCHOL.

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme Nadège ROELENS.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 30 juin 2017.
- Choix du lotisseur (ferme Bourgeois).
- Adresse nouvelle mairie/médiathèque.
- Modification du nom de la salle socio-éducative.
- Changement des statuts CCPOH.
- Périmètre Sage Aronde.
- Ordre du jour supplémentaire.

**Informations diverses :**

- Travaux divers en 2017.
- Abri-bus école St-Martin-Longueau.
- Enlèvement des véhicules abandonnés sur la voie publique.

**ORDRE DU JOUR SUPPLEMENTAIRE :**

- Nouvelle réglementation des primes.

APPROBATION DU P V DU 30 juin 2017

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2017 est adopté à la majorité.

Vote pour : 12.

Vote contre : 2.

**CHOIX DU LOTISSEUR Ferme consorts Bourgeois (délibération n°01-04/09/2017)**

Dans le cadre du projet d'aménagement du site des consorts Bourgeois, Monsieur le Maire indique que l'acte de vente devrait être signé dernière semaine de septembre.

Après examen des propositions de l'OPAC et Oise Habitat, les membres du conseil municipal décident de retenir la proposition de Oise Habitat (14 logements T2 et T3, 5 maisons individuelles T4 et 5 terrains libres de construction environ 300 m<sup>2</sup>).

A la demande de Monsieur Médéric PARROT, les plans seront envoyés aux conseillers municipaux, cependant Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'un avant-projet.

Vote pour : 14.

**ADRESSE NOUVELLE MAIRIE/MEDIATHEQUE (délibération n°02-04/09/2017)**

Monsieur le Maire propose de donner comme adresse à la nouvelle mairie/médiathèque :

- 8<sup>ter</sup> rue Hyacinthe Clozier.
- Place des Tilleuls.

Après concertation, les membres du conseil municipal décident de retenir : Place des Tilleuls.

Vote pour : 14.

**MODIFICATION DU NOM DE LA SALLE SOCIO-EDUCATIVE (délibération n°03-04/09/2017)**

Monsieur le Maire fait remarquer que la salle socio-éducative a d'autres fonctions que des activités socio-éducatives, comme la location, et propose de la rebaptiser salle polyvalente.

Vote pour : 12.

Abstention : 2.

**CHANGEMENT DE STATUTS DE LA CCPOH (délibération n°04-04/09/2017)**

La loi NOTRe implique plusieurs nouveautés relatives à la compétence GEMAPI  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations deviendra une compétence obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte propose de prendre dès à présent en charge cette compétence.

Vote pour : 14.

## PERIMETRE SAGE-ARONDE OISE (délibération n°05-04/09/2017)

La direction Départementale des Territoires propose un projet de périmètre révisé du SAGE Oise Aronde (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dans le but de respecter les limites hydrographiques. Monsieur le Maire présente le nouveau périmètre et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Vote pour : 14

## RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Les collectivités doivent se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire et mettre en place de RIFSEEP.

Ce nouveau régime indemnitaire remplace les anciennes primes.

Monsieur le Maire précise que le RIFSEEP peut être composé de deux parties :

- une fixe IFSE (Indemnité liée à la Fonction, au Sujétions Et Expertise).
- Une facultative et variable la CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Un projet de délibération établi par le Centre de Gestion doit être adapté par chaque collectivité, pour ensuite être soumis à l'avis du Comité Technique.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de mettre en place le RIFSEEP composé des deux parties.

Une délibération devra être prise après retour de l'avis du Comité Technique.

## INFORMATIONS DIVERSES.

Mairie-médiathèque : Mme Michelle CHAMBRELENT précise que la construction mairie/médiathèque a été mise hors d'eau fin juillet 2017, elle devrait être hors d'air fin septembre. La réception de chantier devrait avoir lieu vers de 12 décembre prochain. Sur un budget prévisionnel de 75 000 € H.T pour le mobilier, la dépense réelle est de 70 000 €.

Quant au logiciel ORPHEE (Système de gestion des médiathèques), les tests unitaires sont terminés et la mise en place devrait s'effectuer fin octobre.

Monsieur François LAURENT propose que le matériel non utilisé dans les nouveaux locaux, puisse être mis à la disposition des groupes scolaires.

Travaux : Monsieur Denis MESSIO signale qu'après consultation, l'entreprise VERDAD a été retenue pour effectuer les travaux :

- Création de parking et trottoirs dans le lotissement du Poncelet.
- Création de trottoir rue des Ecoles.
- Création d'entrées charretière rue de Paris et rue du Lavoir.
- Extension de réseau assainissement eaux usée rue de Paris, pour un montant de 56 116,20 € T.T.C.

Les travaux d'aménagement de l'allée sur la plaine de jeux seront revus ultérieurement.

Abri-bus de l'école :

Suite à une demande du conseil d'école Monsieur Denis MESSIO a rendez-vous avec l'agent technique de la commune pour que le service technique réalise une marquise en continuité du garage près de l'école.

Enlèvement des véhicules abandonnés :

Monsieur le Maire signale que plusieurs véhicules abandonnés ou immobilisés sont stationnés sur la commune et qu'il n'est malheureusement pas possible d'obliger les propriétaires d'assumer la charge financière de l'enlèvement de ces véhicules gênants.

Il revient à la commune de prendre en charge ce service pour les véhicules qui vont gêner pour les travaux prévus.

Après prise d'information auprès du garage ANCEL AUTO à Verneuil-en-Halatte, les frais peuvent s'élever jusqu'à 363 €/véhicule (selon de nombre de jours de garde).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSÉ	Nadège ROELENS
			Procuration à Eric BARRUET	
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOCHOL	Christine NEIVA TORRES
Procuration à Michelle CHAMBRELENT	procuration à Denis MESSIO	procuration à Médéric PARROT	Absent	